

## "En 2006, l'Ukraine présente un haut potentiel"

*Ses 50 millions de consommateurs, dont le pouvoir d'achat progresse rapidement, et son adhésion confirmée au libéralisme économique, font de l'Ukraine un pays à fort potentiel. Implanté à Kiev, fort également de son rayonnement en République tchèque et de son implantation en Slovaquie, le cabinet PETERKA & PARTNERS met ses compétences au service des entreprises internationales souhaitant prendre pied sur ce marché.*

### Quelle est la présence du cabinet PETERKA & PARTNERS en Ukraine et pourquoi a-t-il souhaité s'y implanter ?

Les récents changements politiques, économiques et législatifs rendaient possible l'implantation d'un cabinet d'avocat occidental.

L'arrivée de notre cabinet à Kiev fut également motivée par les activités développées par nos clients vers l'Europe de l'Est et leurs demandes de services juridiques comparables en qualité à ceux dont ils pouvaient disposer en Europe occidentale et centrale.

La société PETERKA & PARTNERS LLC a été créée à Kiev par le cabinet d'avocats tchèque PETERKA & PARTNERS v.o.s. qui dispose déjà d'une filiale à Bratislava depuis 2001. Par conséquent, l'ouverture d'un nouveau cabinet à Kiev fut une continuation logique de son expansion internationale.

Elle s'appuie sur une équipe de 10 juristes, gérée par Alexander Poels, LL.M. et moi-même. Forts de notre expérience antérieure au sein du cabinet PETERKA & PARTNERS, nous souhaitons allier des services juridiques de qualité et une expertise du marché ukrainien en fort développement.

### Quels atouts présente l'Ukraine pour un porteur de projets international ?

L'Ukraine se tourne vers les autres pays et souhaite s'ouvrir aux investisseurs étrangers. Elle propose à ces derniers une panoplie d'opportunités dans le commerce, l'industrie lourde et légère, le transport routier et ferroviaire, le bois, le pétrole, le gaz et l'énergie...

De plus, le secteur des services, notamment bancaires et juridiques, commence à se développer, tandis que le tourisme s'annonce comme un atout incontournable.

Le pays offre 50 millions de consommateurs et une population



Me Monika  
HOSKOVA  
Avocate

bien formée, sur un territoire situé stratégiquement entre l'Union Européenne et la Russie.

A l'exception de certains secteurs, les investissements étrangers ne sont pas limités, mais encouragés. Notamment depuis les élections parlementaires récentes, des initiatives prises par le premier gouvernement louchenko à l'égard de la modernisation de plusieurs codes de lois, des cours et tribunaux, de maintes procédures administratives et d'institutions telles le cadastre, et à l'égard de l'éradication de la corruption dans les institutions d'État, seront poursuivies et intensifiées.

L'Ukraine a signé plusieurs traités bilatéraux et multilatéraux avec des pays européens tels la France qui facilitent l'entrée de capital étranger et la réalisation de projets d'affaires.

Plusieurs mesures récentes visent la protection et le soutien aux investissements internationaux, les sécurisant sur le plan juridique.

Le pays allie plusieurs points forts : l'abolition des visas pour les ressortissants de l'Union européenne, la modernisation du système fiscal, avec imposition sur les revenus des personnes morales à un taux de 25% et des personnes physiques de 13%, une TVA de 20%, des exonérations de taxes douanières, la simplification de l'enregistrement de sociétés, des salaires très peu élevés...

### Existe-t-il certaines incitations à l'investissement ?

Il n'existe pas de loi d'incitations à l'investissement ou accordant aux investisseurs des bénéfices particuliers. La raison de cet état de fait réside dans la fragilité du système de collecte des revenus de l'Etat. Elle découle des budgets limités dont disposent les administrations nationales, régionales et municipales. Cependant, cette situation peut changer...

### Quels conseils donner à une entreprise française souhaitant y investir ?

Préparer son projet très attentivement : malgré les nombreuses améliorations et modernisations, les formalités relatives à l'établissement sur le marché ukrainien restent lentes et peu transparentes.

Une décision fondamentale réside dans la forme juridique. Le choix entre l'acquisition d'une entreprise de droit ukrainien, la création d'une filiale en société à responsabilité limitée ou sous une autre forme, l'acquisition de parts, ou l'ouverture d'un bureau de représentation est plus déterminant qu'en France, compte tenu de la présence de procédures très strictes, freinant toute évolution ultérieure. C'est pourquoi il est vivement conseillé de contacter très en amont un cabinet d'avocats qualifié et un cabinet comptable compétent.

### Comment se présente actuellement la conjoncture dans le pays ?

Les élections de mars 2006 ont confirmé le souhait des Ukrainiens, comme ils l'avaient montré déjà pendant la Révolution Orange, d'adopter les valeurs démocratiques, politiques et économiques auxquelles adhère le reste de l'Europe, et en premier lieu l'Union européenne.

Dans ce contexte, le pays a lancé des négociations pour rejoindre l'OMC et l'OTAN. Il s'agit de consolider et d'étendre la coopération politique et commerciale avec l'Europe. Cependant, il ne faut pas perdre de vue le rôle toujours essentiel joué par la Russie, dont témoigne la crise énergétique qui s'est nouée à partir de janvier 2006. Tournée vers l'Europe, l'Ukraine se tourne aussi vers la Russie. Cette double polarité peut être analysée comme une opportunité, pour le pays, comme pour les investisseurs internationaux qui choisissent d'y opérer.

*Propos recueillis par  
Sophie Schneider*